

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Cinquième commandement de Dieu, 81. — Causerie sur la prière, 87. — Miracle des miracles, 89. — Le catholicisme en Perse, 92. — Bibliographie, 93. — Nominations, 94. — Ordinations, 95. — Memento hebdomadaire, 96. — Calendrier, 96.

Cinquième commandement de Dieu

L'Homicide corporel

Homicide point ne seras
De fait ni volontairement

Suite

Pour achever l'explication du cinquième commandement de Dieu, il reste à parler aujourd'hui de *l'homicide spirituel* ou du *scandale*.

Au sens théologique du mot, le scandale est une *parole, une action ou une omission capable de porter le prochain au péché et de détruire ainsi dans son âme la vie de la grâce*.

Scandaliser, c'est porter le prochain au mal, ce n'est pas l'y forcer. Si, en effet, on peut ravir à un homme, malgré lui, la vie corporelle, on ne peut jamais lui enlever la vie spirituelle sans son consentement. Celle-ci ne se perd que par le péché, et le péché

se commet par un acte de libre volonté. Or, Dieu a donné à notre volonté le pouvoir de résister à toute contrainte. Quand même l'univers entier s'efforcerait de me faire pécher, il n'est pas en son pouvoir d'y réussir, si je n'y consens librement. — Mais, si l'homme ne peut forcer la volonté de ses semblables, il jouit, pour l'entraîner par sollicitation, d'une puissance prodigieuse. C'est que Dieu nous a donné à tous une nature docile et imitatrice. Dès nos premières années, nous commençons notre éducation en recevant les enseignements et les conseils des autres, en imitant ce que nous leur voyons faire. Et nous faisons toute notre vie, ce que nous avons fait dans l'enfance. Ceux mêmes qui se croient les plus indépendants, subissent constamment, à leur insu, l'influence d'autrui. Si Dieu nous a donné ainsi une nature moutonnaire, ce n'est pas sans raison. Il veut que les hommes solidaires les uns des autres, s'entraînent mutuellement au bien. Voilà pourquoi il nous prescrit d'édifier le prochain. Mais, voilà aussi pourquoi il nous défend de le porter au mal, de le scandaliser.

Il y a trois principales manières de scandaliser : la *parole*, l'*action*, l'*omission*. Donnons quelques exemples. — Les mauvais conseils, les blasphèmes, les conversations obscènes sont des scandales de *paroles*. On peut ranger encore parmi eux la composition et la diffusion des mauvais livres. — Toute faute commise devant témoins peut être un scandale d'*action* : car elle peut diminuer chez ceux qui la voient, l'horreur du mal, et les exciter à le commettre. — Enfin, les parents ou les instituteurs qui négligent leurs devoirs religieux donnent, surtout aux enfants, un scandale d'*omission* : car ils leur enseignent pratiquement à violer la loi de Dieu.

Nous n'avons pas dit, remarquez-le bien, que les paroles, actions ou omissions qui constituent le scandale soient toujours mauvaises *par elles-mêmes*. En certains cas, elles peuvent être indifférentes ou même bonnes, et n'en être pas moins scandaleuses. Il en va de la sorte quand des personnes faibles ou ignorantes voient du mal où il n'y en a point. Comprenez ceci par un exemple. Vous fréquentez telle maison ; c'est pour vous chose indifférente ou même bonne ; mais le public peut croire, et croit en effet, que vous avez de mauvais desseins : vous le scandalisez.

Nous n'avons pas dit non plus que les paroles, actions ou omissions devaient, pour être scandaleuses, *faire tomber réelle-*

ment le prochain dans le péché. Il suffit, en effet, qu'elles soient capables de l'y porter. "Celui dit saint Augustin, qui, à la vue du peuple, mène une mauvaise vie, cause la mort spirituelle; autant qu'il est en lui, à ceux qui le voient. Qu'il ne se flatte donc pas de ce que celui qui a été spectateur de sa mauvaise conduite n'en est pas mort. Le spectateur est vivant; mais le scandaleux n'en est pas moins homicide." (*De Past. IV*).

Remarquons enfin que le scandale constitue rarement un seul péché. Les paroles, actions ou omissions qui le constituent renferment déjà, le plus souvent, une malice particulière. En y ajoutant la sienne propre, le scandale fait qu'il y a au moins deux péchés dans un même acte. C'est ce qu'il ne faut pas oublier, quand on fait son examen de conscience. A propos de tout péché extérieur, on doit se demander s'il n'a pas scandalisé quelqu'un.

Quand il se donne en matière grave, le scandale est un péché mortel. Il est véniel, soit par défaut d'attention, soit par légèreté de matière. Mais, entre tous les péchés mortels, il a une gravité qui lui est propre. C'est qu'il est peut-être le plus outrageant pour Dieu, et certainement le plus pernicieux au prochain.

Un des plus grands outrages que les hommes puissent faire à Dieu, c'est assurément de détruire son œuvre de prédilection. Or, la créature préférée de Dieu, c'est l'âme de l'homme. Une seule âme est plus grande devant Dieu que le vaste univers. Elle lui a d'ailleurs plus coûté. Pour la racheter, il s'est incarné et il a souffert. Que fait le scandaleux ? Il travaille à prendre les âmes que Dieu aime tant et pour lesquelles Jésus-Christ est mort ; il se fait le complice des démons pour ruiner l'œuvre de la rédemption.

J'ajoute que ce péché est souverainement pernicieux au prochain. Il tend, en effet, à lui prendre le plus précieux des biens. Le vol ravit à l'homme ses richesses ; la calomnie, son honneur ; le meurtre, sa vie corporelle. Mais tous ces biens ne sont rien, si on les compare à la vie spirituelle que le scandale attaque. On peut bien rappeler ici cette parole de Jésus à ses disciples: *Ne craignez pas ceux qui tuent le corps et ne peuvent tuer l'âme, craignez plutôt celui qui peut précipiter le corps et l'âme dans l'enfer.* (Matth. x, 28.)

Remarquez aussi que les conséquences du scandale sont véritablement incalculables. Le scandale ne s'arrête pas à la personne

scandalisée; mais, par elle, il en atteint beaucoup d'autres. C'est comme la tache d'huile: quand elle s'est produite, elle ne cesse de s'étendre. Celui que vous aurez porté au mal y en portera d'autres et ceux-ci donneront à leur tour des leçons d'iniquité:

Après votre mort, votre scandale pourra vous survivre et continuer à tuer les âmes. Cela est vrai surtout pour le scandale de ceux à qui Dieu a donné une plus grande influence sur leurs semblables. Il y a plus de cent ans que Voltaire est mort; cependant, ses mensonges et ses blasphèmes continuent toujours de pervertir et de perdre les âmes.

Si telle est la malice du scandale, on comprend que Jésus-Christ, pourtant si doux à l'égard des pécheurs, ait proféré contre lui cette malédiction: *Malheur à celui par qui le scandale arrive! Il eût mieux valu pour lui ne pas naître, ou être jeté à la mer avec une meule de moulin au cou.* (Matth. XVIII, 7.)

Tous les scandales ont la gravité que nous venons de dire. Cependant ils ne l'ont pas tous au même degré. Pour apprécier la malice d'un scandale en particulier, il faut se poser à son sujet les trois questions suivantes: *Par qui est-il donné? A qui? De quelle manière?*

Tout ce qui contribue à rendre un homme influent, comme l'âge, la dignité, les fonctions, la science, contribue en même temps à rendre ses scandales plus énormes, s'il a le malheur d'en donner. De même, un scandale est d'autant plus grave qu'il est donné à des personnes plus nombreuses, et que celles-ci sont plus soumises par leur bas âge, leur faiblesse, leur condition, leur ignorance, à l'influence d'autrui.

Enfin, si l'on considère la manière dont les scandales sont donnés, on peut établir entre eux la gradation suivante. — Au sommet de l'échelle, le scandale *direct*: c'est celui que l'on commet avec l'intention formelle de porter les autres au mal. — A un degré inférieur, le scandale *indirect*: c'est celui que l'on donne sans se proposer la chute du prochain. — Enfin, au plus bas degré, le scandale *donné aux faibles*. Celui-ci a, par lui-même, une malice moindre que les précédents: il consiste, nous l'avons dit, à faire une chose permise ou même une chose bonne, mais non obligatoire, quand on prévoit que certaines personnes mal instruites s'en scandaliseront et en prendront occasion de pécher.

Néanmoins, il est défendu comme les autres. Aux jours de saint Paul, plusieurs fidèles de Corinthe croyaient fausement

que certaines viandes étaient interdites aux chrétiens. L'Apôtre redressa bien cette erreur ; mais, en même temps, il prescrivit aux plus instruits de renoncer pour toujours à ces viandes plutôt que de scandaliser les faibles. *Tout ce qui est permis, leur disait-il, n'est pas pour cela convenable. Tout ce qui est permis ne tend pas à l'édification* (1 Cor. VI, 12 ; x, 23.)

Notre première obligation à l'égard du scandale est de ne jamais le donner. Nous en avons deux autres encore : nous devons nous mettre en garde contre le scandale d'autrui, et réparer ceux que nous aurions donnés nous-mêmes.

Les scandales sont si nombreux en ce monde qu'il nous est impossible de n'en pas rencontrer souvent sur notre route. En face de ces scandales, quels sont les devoirs d'un bon chrétien ?

Il est à peine besoin de dire qu'il ne doit pas se scandaliser malicieusement des actions innocentes, ni surtout des actions bonnes du prochain, comme faisaient les Pharisiens qui incriminaient tous les actes du Sauveur et en autorisaient leurs propres déréglés. Cette conduite hypocrite s'est appelée de leur nom *scandale pharisaïque*. C'est une appellation impropre. Il n'y a point en pareil cas de scandale, au sens vrai ; mais seulement une malice infernale qui prête aux autres des vices pour excuser les siens.

En même temps que le scandale pharisaïque, le chrétien doit éviter de recevoir le *scandale des faibles*. Pour cela, il interprétera en bien autant que possible, toutes les actions douteuses du prochain. Combien d'actes semblent coupables au premier abord et peuvent néanmoins se justifier ! C'est bien souvent le cas pour la violation des lois positives. Quand vous voyez transgresser, par exemple, les préceptes du repos, celui du jeûne ou de l'abstinence, ne vous hâtez pas de condamner ceux qui les violent : ils peuvent agir de bonne foi, ou être dispensés pour un motif que vous ignorez.

Mais, bien souvent, l'on se heurte à des scandales réels qu'il est impossible d'excuser. La première précaution à prendre contre eux est de s'en éloigner, quand on le peut. C'est le précepte du Sauveur : *Si votre œil, dit-il, vous scandalise, arrachez-le et jetez-le loin de vous. Si votre main ou votre pied vous scandalisent, coupez-les et jetez-les au loin.* (Matth. V, 39.)

Quant à ceux qu'il est impossible d'éviter, on doit leur résister

énergiquement, appelant à son aide la prière et le souvenir des grandes vérités de la foi.

Réparer les scandales donnés est une obligation de stricte justice. Tout dommage, de quelque nature qu'il soit, doit être réparé. Si le voleur ou le calomniateur sont tenus de restituer au prochain les biens temporels qu'ils lui ont ravés, comment le scandaleux ne serait-il pas obligé de lui rendre les biens spirituels qu'il lui a fait perdre ? Il n'y a point pour lui, de pardon à espérer, s'il ne cherche, dans la mesure de ses forces, à réparer ses scandales.

Quelquefois, l'objet au moyen duquel on a scandalisé subsiste matériellement. La première chose à faire est alors de le supprimer, si c'est possible. Vous vous livrez, par exemple, depuis un certain temps à des fréquentations coupables ; il faut les rompre. Vous avez exposé chez vous une peinture obscène qui scandalise ceux qui viennent : jetez-la au feu. Vous avez fait paraître un mauvais livre : détruisez sans pitié tous les exemplaires qui vous restent.

Il faut ensuite, et dans tous les cas, porter remède, dans la mesure où on le peut, aux effets du scandale. Si les personnes que l'on a scandalisées vivent encore et qu'on puisse les retrouver, on doit prier pour leur conversion, et s'efforcer de les ramener au bien par de bons conseils et de bons exemples. A ces conseils et à ces exemples, on donnera une publicité proportionnée à celle du scandale. Ainsi, les auteurs de mauvais livres en écriront d'autres pour se rétracter et se réfuter eux-mêmes.

Lorsque les personnes scandalisées sont mortes ou qu'on ne peut plus les retrouver, la réparation du scandale est bien difficile. Il faut alors offrir à Dieu des prières et de bonnes œuvres, afin d'obtenir la conversion de ces âmes, ou de les arracher aux flammes du purgatoire, dans le cas où elles auraient échappé à l'éternel châtement.

Puisque le scandale est un péché si grave, puisqu'il crée de si terribles responsabilités, prenons la ferme résolution de ne jamais en commettre un seul et de réparer ceux que nous avons commis.

Toutefois, ce ne serait pas assez. A cette résolution ajoutons-en une autre qui la complètera : celle d'édifier le prochain.

(à suivre)

Causerie sur la prière

Cette vérité est formulée non moins nettement dans le texte déjà cité : "Tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom, je vous l'accorderai."

Lisons, sur ce passage, l'admirable commentaire de saint Augustin :

"Faites attention, dit-il, et pesez bien ces mots : En mon nom ; Jésus nous dit : Demandez ce que vous voudrez, non pas comme vous voudrez, mais en mon nom.

"Celui qui fait une si magnifique promesse, comment donc s'appelle-t-il ? Il s'appelle le Christ-Jésus. Christ veut dire Roi ; Jésus veut dire Sauveur. Notre Rédempteur n'est pas un roi quelconque, mais un roi sauveur.

"Donc, quand notre demande est contraire au salut, nous ne prions pas au nom du Sauveur. Donc, il est Sauveur, non seulement quand il nous accorde, mais encore quand il nous refuse ce que nous lui demandons. S'il voit que nous souhaitons une chose contraire à notre salut, il nous la refuse, et en cela, il est Sauveur,

"Le médecin sait quels désirs du malade lui sont utiles, et quels désirs nuisibles à sa guérison. En s'opposant à ces derniers, il contrarie sa volonté, mais il lui rend la santé. Si donc nous voulons que Dieu nous accorde la faveur demandée, ne prions pas d'une manière quelconque ; prions au nom du Sauveur.

"Ah ! gardons-nous de rien demander qui soit contraire à notre salut ! Si Dieu nous exsuçait, ce ne serait pas comme Sauveur. Ce nom, il ne le porte que pour les fidèles, et Lui qui pour ses serviteurs a daigné être le salut, pour les impies, il est la damnation."

Cette explication de saint Augustin est encore justifiée par la parole qu'ajoute Notre-Seigneur : "Tout ce que vous demanderez en mon nom, je vous l'accorderai afin que le Père soit glorifié dans son Fils." Or, la gloire que le Fils a voulu procurer au Père en s'incarnant, c'est la gloire d'être connu, aimé et servi par tous les hommes.

"Réfléchissez donc bien, écrit saint Grégoire, et voyez si vous priez au nom de Jésus. Ce n'est pas Jésus que vous cherchez dans la demeure de Jésus, lorsque dans l'église, vestibule de l'éternité, vous demandez avec importunité des biens temporels.

L'un prie pour faire un mariage avantageux, un autre pour obtenir une position, celui-ci demande de beaux habits, celui-là le pain de chaque jour. Sans doute, on peut solliciter tout cela, mais n'oublions pas le commandement : " Cherchez avant tout le règne de Dieu. "

" Vous priez, écrit saint Jacques, et vous n'êtes pas exaucés ! C'est que vous priez mal, vous demandez avant tout la satisfaction de vos désirs naturels. "

Tirons maintenant les conclusions qui découlent de cet enseignement de l'Écriture et des Pères de l'Église.

Oui, la prière est infailible, parce qu'elle a pour elle une promesse formelle de Dieu. Dieu ne saurait manquer à aucune de ses promesses. C'est là la base inébranlable de notre espérance.

Pour être efficace, la prière ne doit rien demander en opposition avec l'ordre général établi par la Providence. Lorsqu'elle s'écarte de cet ordre, elle n'est plus une prière, mais une injure à Dieu, plus ou moins consciente.

Dans notre condition présente, il n'est qu'un seul bien que Dieu veuille nous donner d'une manière absolue ; le ciel pendant l'éternité, et pendant notre séjour sur la terre, la grâce sans laquelle nous ne pouvons l'obtenir.

Quant aux biens temporels, comme ils nous sont nécessaires, même pour servir Dieu, nous pouvons, et nous devons les demander.

Cependant ces biens, par eux-mêmes, sont impuissants à nous donner Dieu, nous pouvons en user et en abuser. C'est pourquoi la prière par laquelle nous les demandons n'a qu'une efficacité conditionnelle. Elle dépend des avantages et des inconvénients qui peuvent en résulter pour notre sanctification.

Si nous prions comme il faut, Dieu nous donnera ces biens, dans la mesure où ils pourront servir nos intérêts spirituels.

Si nous prions comme il faut, Dieu nous refusera ces biens s'il prévoit que nous en abuserons et qu'ils pourront nous priver du bonheur éternel. Dieu violerait sa promesse si, lorsque nous le prions comme il faut, il nous accordait une faveur temporelle dont il sait que nous abuserons, et qui nous exposerait à nous perdre.

Il est indéniable qu'un grand nombre de bienfaits d'ordre matériel et temporel sont accordés à nos prières, mais la demande de ces biens doit toujours être surordonnée à nos intérêts

éternels. Nous ne pouvons les souhaiter, si leur obtention devait entraîner notre perte éternelle.

Il y a de plus imprudence grave à demander les biens de ce monde sans réserves. Ces sollicitations semblent vouloir violenter Dieu, et il est à craindre, dit saint Augustin, que sa colère nous accorde ce que sa miséricorde nous refuse.

Rappelons-nous enfin que souvent, pour Dieu la manière de nous exaucer, c'est de nous refuser. Saint Paul a dit avec raison : Ce que nous devons demander, nous l'ignorons : nous ne sommes que de pauvres enfants. Dès qu'un objet nous tente, nous étendons la main pour le saisir, nous le réclamons à cor et à cri. Heureusement Dieu veille. Il sait que cet objet va nous blesser, peut-être mortellement. Il nous le refuse, et en échange il nous accorde une grâce qui sera profitable à notre salut.

Nous demandons la fin d'une expérience. Dieu qui veut notre bonheur, souvent malgré nous, reste sourd. Par trois fois, saint Paul supplie d'être délivré d'une tentation humiliante, et par trois fois Dieu lui répond : " Non, ma grâce te suffit. "

En ce sens, il est exact de dire que toutes nos prières sont exaucées. Quand nous demandons une pierre, il nous donne du pain.

Prions donc avec confiance et persévérance, c'est le moyen de mériter le ciel. " Tout homme, quel qu'il soit, dit saint Paul, qui aura invoqué le nom du Sauveur Jésus, sera sauvé. "

FIN

Miracles et Miracles

Plusieurs confrères nous demandent ce qu'il faut penser d'un article publié dans la *Croix supplément*, le 2 août, sous le titre :

LE DON DES MIRACLES DANS L'EGLISE ORTHODOXE.

L'un de MM. les doyens nous écrit à ce sujet :

" Malgré les explications données sous la signature A. P., je ne parviens pas à me convaincre du bien fondé de ses raisons. Il restera toujours, à mon avis, que le peuple en Russie, et même les esprits éclairés, resteront persuadés de la vérité de la religion schismatique, si Dieu les favorise de la preuve la plus sensible de sa bénédiction, à savoir, le miracle.

“ Vous m'obligerez et vous m'édifierez en me faisant connaître votre avis, en me disant si la thèse soutenue dans ce supplément est bien acceptable, si elle ne verse pas dans le faux.

“ En vous remerciant d'avance en mon nom, et au nom de plusieurs autres qui ont été assez étonnés de la thèse en question, je vous prie d'agréer. . . ”

L'article, dont il est ici question, nous avait échappé. Nous venons de le lire, et l'impression que nous recevons de cette lecture est un regret de voir une question de cette importance, abordée dans une publication populaire, traitée avec trop peu de soin et de science.

L'auteur de l'article demande :

1o Les vrais miracles sont-ils possibles dans une Eglise chrétienne autre que la catholique ?

2o Un miracle étant constaté (dans une Eglise schismatique ou hérétique) quelle interprétation faut-il lui donner ?

L'occasion de poser ces questions a été fournie par une correspondance russe publiée dans *l'Ami du Clergé*. Elle parle d'un pape qui a la réputation de faire des miracles. *La Croix* ne reproduit pas cette correspondance. Elle se contente de résumer d'une manière incomplète et assez confuse l'article de *l'Ami du Clergé*. Les conclusions qu'elle en tire sont vraiment de nature à étonner, non seulement le gros de ses lecteurs, mais même les personnes instruites.

Nous nous sommes procuré le numéro de *l'Ami du Clergé*, contenant l'article en question.

Il commence par le portrait physique et moral du pape Jean Serguief, curé de la principale église de Cronstadt. “ C'est au physique un robuste gaillard, aux traits rudes, à la démarche brusque. ” Au moral “ c'est un homme austère, distribuant généreusement les sommes immenses que sa réputation de thaumaturge lui procure. Il passe pour n'avoir aucune ambition autre que de faire le bien ; souvent il entreprend de longs voyages pour répondre aux désirs des personnes qui réclament sa présence. Partout, la foule se précipite au devant de lui pour se faire bénir ou toucher ses vêtements ; il faut que la police le protège contre les démonstrations d'un enthousiasme un peu sauvage. ”

Sur quoi est fondée cette réputation d'homme à miracles ?

Le correspondant dit : “ A en croire certaines brochures et quelques articles de journaux populaires, qui sentent bien la

réclame, et auxquels, j'en suis persuadé, le pape Jean est tout à fait étranger, quelques-uns de ces cas de guérison présenteraient un caractère d'instantanéité vraiment miraculeux." Puis, il donne des extraits d'une brochure anonyme : *Les malades du père Jean de Cronstadt*, publiée à Saint-Pétersbourg à la librairie Kousiné; et un entrefilet du *Petersbourgkie Listock*, journal de Saint-Pétersbourg. Il ajoute que la rumeur publique n'attribue pas seulement des guérisons au pape Jean, mais aussi des succès d'affaires pour ses amis, dans leurs entreprises commerciales ou industrielles, et enfin le retour des pécheurs à une meilleure conduite,

Remarquons qu'avant de donner ces extraits de journaux et de brochures, le correspondant de l'*Ami du Clergé* qui écrit de Russie, sans dire s'il est Russe lui-même, mais que l'on peut croire Français, avait eu soin de dire : " En fait de miracles, les Russes ne sont pas difficiles, ils voient le merveilleux partout, ils y croient d'avance, il ne leur viendra jamais à l'esprit de demander une constatation officielle."

Il est difficile, on l'avouera, d'établir une thèse bien solide sur une base aussi étroite et aussi mal assise.

Aussi, rien de plus mêlé, de plus confus que la dissertation de l'*Ami du Clergé*.

Tâchons d'y mettre un peu d'ordre et de lumière.

D'abord il y a la question de fait. On vient de dire la crédulité des Russes, qui voient le merveilleux partout, et qui n'auront jamais l'idée de demander la constatation officielle, de ce qu'ils proclament miracle. S'il n'y a aucune constatation officielle on ne peut rien affirmer, et surtout l'on ne peut tirer aucune conclusion relativement à la double question posée : les vrais miracles sont-ils possibles dans une Eglise schismatique ou hérétique ?

Quelle interprétation leur donner ?

Les faits seraient-ils constatés, il resterait à en découvrir la cause.

L'*Ami du clergé* commence par dire "que l'on doit écarter toute supposition de charlatanisme, profitant de l'ignorance superstitieuse des masses, pour se faire une réputation de thaumaturge;" et la raison qu'il en donne, c'est que le pape Jean a été appelé au lit de mort d'Alexandre III. L'argument n'est pas décisif. La cour impériale russe peut avoir de bonnes raisons de faire croire, ou du moins de laisser croire au peuple, que la

religion, dont le Tsar est le chef, jouit du don des miracies. Mais passons.

(à suivre)

Le catholicisme en Perse

La foi fut portée en Perse dès les premiers temps du christianisme, et s'y était perpétuée malgré les incessantes agitations des sectes hérétiques. Au commencement du siècle dernier, les Jésuites avaient dans l'empire trois missions florissantes à Sirvan, à Erivan, à Ispahan, et plusieurs autres ordres religieux, dominicains, carmes, capucins, évangélisaient le reste de l'empire. Il y avait de nombreux fidèles. Vers 1770, une persécution contraignit les missionnaires à fuir et les catholiques à partir pour l'exil, après avoir vu toutes leurs églises détruites.

Deux missionnaires rentrèrent en Perse le 10 mars 1827, à Chosraw. Ils furent l'objet de dénonciations calomnieuses, traduits devant les tribunaux, poursuivis de diverses manières; mais enfin la présence d'un ambassadeur français prépara, comme le faisait remarquer M. Eugène Boré en 1840, " une ère de sécurité et de paix, en mettant terme aux persécutions du passé. " Les Lazaristes arrivèrent à cette époque; ils ne trouvèrent pas plus de trois à quatre cents catholiques de tous rites. Eux aussi connurent les difficultés et les épreuves de tout genre: mais enfin des jours plus calmes reparurent, et depuis 1852, la mission a pu se développer en paix, assurée de la bienveillance du gouvernement. M. Monteil, qui avait été professeur au Grand Séminaire de Cambrai, sut gagner les bonnes grâces du shah.

C'est en 1874 que fut créée la délégation apostolique de Perse, détachée de celle de la Mésopotamie et du Kurdistan.

Le shah reconnut officiellement Mgr Cluzel comme délégué, et l'entoura de marque de considération.

Le vénérable prélat évangélisait la Perse depuis une quarantaine d'années quand il mourut au mois d'août 1882. Il eut pour successeur Mgr Jacques Thomas, qui fut chargé de remettre à Mouzaffer-ed-dine, alors héritier présomptif du trône, les insignes de grand croix de l'ordre Pontifical de Pie IX. Comme Mgr Cluzel, le nouvel archevêque fut très bien accueilli par sa majesté persane.

Mgr Montéty succéda en 1891 à Mgr Thomas. Aujourd'hui, le

délégué apostolique de la Perse est Mgr François Lesré, de la congrégation des Lazaristes; comme ses prédécesseurs, il est honoré de la haute bienveillance de sa Majesté persane. Au milieu des tristesses de l'heure actuelle, et lorsque tant de sang chrétien coule sur les plus lointains rivages, il est doux de jeter les yeux sur un Etat asiatique où, sous la protection officielle des souverains, l'Eglise catholique peut poursuivre, dans la paix, ses pacifiques travaux. La mission de Perse compte, à la fin de ce siècle: 1 évêque, 15 missionnaires, 65 prêtres indigènes, 34 religieuses européennes, 1,841 élèves dans ses 45 écoles; elle entretient 3 hôpitaux, 2 collèges, et possède 87 églises ou chapelles.

Bibliographie

Le jubilé. Petit traité théorique et pratique des questions relatives aux divers jubilé, accompagné d'un résumé de la doctrine des indulgences, de textes, sermons et plans de sermons sur le jubilé, destiné spécialement aux membres du clergé, par le R. P. Jacqmin, Rédemptoriste. Vol. in-8, pp. 252. Prix: 75 centims l'exemplaire. Editeurs, C. O. Beauchemin & Fils Montréal, 1900.

Dans quelques mois, le jubilé de l'Année Sainte sera étendu au monde entier, et s'il est bien fait, la face du monde sera en quelque sorte, renouvelée.

Les fidèles, nous en sommes convaincus, l'attendent avec impatience, et sont disposés à profiter de la pluie de grâces qui va tomber du ciel, pendant ces jours privilégiés.

Mais ces dispositions, bien que nécessaires, ne sont pas suffisantes pour que le but du jubilé soit pleinement atteint.

Il faut, de plus, une préparation dont ce peuple est incapable tout seul, et qu'il a le droit d'attendre du clergé. Comme le dit Benoit XIV, dans sa bulle d'indiction du jubilé d'extension de 1775, le fruit du jubilé dans le monde dépendra, en bonne partie, du zèle des évêques et des prêtres à préparer et à instruire le peuple chrétien. Ce qui était vrai du jubilé de 1775 l'est également du jubilé de 1900.

Le clergé le sait et le comprend. Ce devoir, il ne reculera devant aucun sacrifice pour bien le remplir. Mais, la question du jubilé est une question compliquée, soulevant une foule de

difficultés pratiques, nécessitant des recherches que bon nombre de prêtres n'ont pas le temps de faire.

C'est précisément la raison qui a décidé le R. P. Jacqmin à préparer et à publier ce traité théorique et pratique sur le jubilé. Il est spécialement destiné aux membres du clergé, il a pour but de faciliter leur tâche, et nous pouvons affirmer qu'il la facilite au plus haut degré.

La première partie donne, d'une manière concise, très méthodique, substantielle et solide, toute la doctrine du jubilé. Elle est un sommaire doctrinal passé, dit l'auteur, au crible sévère de plusieurs canonistes distingués.

La seconde partie fournit aux prêtres qui voudront prêcher le jubilé dans leurs paroisses, tous les matériaux nécessaires à cette fin : sermons, plans de sermons, textes de la Sainte Ecriture et citations appropriées.

Ce livre paraît donc dans le bon temps. De plus, il a une actualité qui ne cessera pas avec le jubilé de 1900, car il a été composé pour toute espèce de jubilé : jubilé ordinaire, jubilé d'extension, jubilé extraordinaire. Il pourra, par conséquent, servir de guide pour tous les jubiléés futurs.

C'est pourquoi il a sa place naturelle dans toute bibliothèque ecclésiastique, et nous le recommandons aux membres du clergé, ainsi qu'aux communautés religieuses. Personne ne regrettera d'en avoir fait l'acquisition.

D. G.

Nominations

Par décision de Sa Grandeur, Monseigneur l'Archevêque de Québec, ont été nommés :

M. l'abbé Charles Bourque, curé de Sainte-Jeanne de Neuville.

" " Ernest Hudon, " " Saint-Alexandre.

" " L.-N. Fiset, " " N.-D. de Lourdes, Mégantic.

M. l'abbé Adélarde Gagnon se retire temporairement du ministère paroissial, pour cause de santé.

Les paroisses de Saint-Martin, de Saint-Ludger, de Saint-Zacharie, de Metgermette et de Saint-Prosper, comtés de Beauce et de Dorchester, s'occupent de remplacer leurs chapelles provisoires par de jolies églises, dont on va commencer la construction d'ici à quelques mois.

Les Sœurs de la Charité, de Saint-Ferdinand d'Halifax, achèvent de bâtir un vaste corps de logis, pour y installer les

idiotes que le Gouvernement a confiées à leurs soins, depuis un bon nombre d'années. Les pauvres malheureuses auront à tout le confort désirable. Cette bâtisse coûtera au-delà de 30.000 piastres.

Ordinations

Samedi dernier, 22 septembre, à la Basilique, Monseigneur l'Archevêque de Québec a fait les ordinations suivantes :

A LA TONSURE

MM. les abbés	Octave Faucher, du diocèse de Québec,	
	Edouard Walsh	“ “ “ “
	Alphonse Doucet	“ “ “ “
	Raymond Pelletier	“ “ “ “
	Albert Godbout	“ “ “ “
	Walter Cannon	“ “ “ “
	Romuald Roy	“ “ “ “
	Edmond Soulard	“ “ “ “
	Joseph Marceau	“ “ “ “
	Gédéon Sauvageau	“ “ “ “
	Charles Beaulieu	“ “ “ “
	Edouard Hamel	“ “ “ “
	Louis Girard	“ “ “ “
	S. Pepin dit Lachance	“ “ “ “
	Joseph Fleury	“ “ “ “
	Joseph Bernier	“ “ “ “
	Alfred H. Martel	“ “ “ “
	Joseph Lefebvre	“ “ “ “
	Georges Bégin	“ “ “ “
	Alfred Laffamme	“ “ “ “
	Richard Coughlan	“ “ Saint-Jean, N. B.
	François Richard	“ “ “ “
	Pierre Robitaille	“ “ d'Antigonish
	William Hannigan	“ “ Saint-Jean, N. B.
	William Finn	“ “ de Havre de Grâce
	John O'Connor	“ “ “ Springfield
	John Farrell	“ “ “ “
	Victor Côté	“ “ “ Rimouski
	Pierre Lafrance	“ “ “ “
	Jos.-Edmond Côté	“ “ “ Chicoutimi
	Kenneth McPherson	“ “ “ Charlottown
	Charles Carleton	“ “ “ Saint-Jean, N. B.
	Maurice Tompkins	“ “ “ d'Antigonish
	Francis Cacciola	“ “ “ Natchez
	James McGrath	“ “ “ Springfield
	Joa.-William Morin	“ “ “ “

AUX ORDRES MINEURS

MM. les abbés	Jules Rémillard, du diocèse de Québec,			
	Arthur Robert	"	"	"
	Aurélien Dion	"	"	"
	Ernest Labrecque	"	"	"
	Bruno Pelletier	"	"	"
	Alfred Langlois	"	"	"
	Joseph Brochu	"	"	"
	John Rogers	"	"	Springfield
	Donald McPherson	"	"	Antigonish
	Richard Coughlan	"	"	St-Jean, N. B
	François Richard	"	"	"

AU SOUS-DIACONAT

MM. les abbés	Eugène Brunet, du diocèse de Québec,			
	Léonidas Lemay	"	"	"
	Charles Rochette	"	"	"
	Stanislas Roy	"	"	Rimouski
	William Conway	"	"	Chatham

Dimanche dernier, 23 septembre, Monseigneur l'Archevêque de Québec a promu au Diaconat :

MM. les abbés	Joseph Bourque, du diocèse de Québec,			
	Luc Larue	"	"	"
	Alexandre Roy	"	"	"
	Zoël Lambert	"	"	"
	Eugène Maurais	"	"	"
	Odilon Guimont	"	"	"
	Wilfrid Lebon	"	"	"
	Eugène Brunet	"	"	"
	Léonidas Lemay	"	"	"
	Charles Rochette	"	"	"
	Stanislas Roy	"	"	Rimouski
	William Conway	"	"	Chatham

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à l'Ange-Gardien, le 1er octobre; aux Saints-Anges, le 2; à Saint-Philémon, le 3; à Saint-Gilles, le 4; à Portneuf, le 5; à Saint-Bruno, le 7

Calendrier

30	DIM	b	XVII ap. Pent. et I Oct. S. Jérôme, conf. et doct. Sol. de S. Michel. Xgr. 2 et II Vép., mém. du suiv., de S. Jérôme. (II Vép., et du dim.
1	Lundi	b	S. Rémi, évêque et confesseur.
2	Mardi	b	SS. Anges Gardiens, <i>dbl mai</i> .
3	Mercredi	†vr	De la fête.
4	Jendredi	b	S. François d'Assise, conf., <i>dbl. maj</i> .
5	Vendredi	†r	SS. Placide et ses Compagnons, martyrs.
6	Samedi	b	S. Bruno, confesseur.

Directeur, M. l'abbé D. GOSSELIN : Charlesbourg, Québec.